



**Bien vivre à la Gare**  
PRÉSERVONS NOTRE CADRE DE VIE

# Pour tout savoir sur le projet de crématorium et comprendre pourquoi nous nous y opposons

## LE MOT DU BUREAU

Cela fait un an que nous nous mobilisons contre le projet de crématorium. Nous ne l'avons pas appris de la bouche de nos élus, ni dans le bulletin municipal mais par un article de la Chronique Républicaine, paru le 31 mars 2023. Ce n'est que 3 mois après le vote du projet en conseil municipal que deux élus acceptent de rencontrer les riverains inquiets. Une vingtaine de personnes étaient présentes le 23 mai 2023.

Lors de cette réunion nous avons compris :

- Que le projet serait mené coûte que coûte, ignorant les craintes des personnes présentes : Les élus ont précisé la position du Conseil Municipal. Leur décision a été prise à l'unanimité. Si le Préfet autorise le projet il se fera, peu importe l'avis des riverains. (M. Le Maire lors de cette réunion)
- Que nos élus ne maîtrisaient pas les impacts d'un tel projet « nous ne sommes pas des spécialistes »
- Qu'il serait très difficile d'avoir des informations fiables
- Que ce projet d'ampleur ne serait pas sans risques ni conséquences pour la commune et ses habitants

C'est à l'issue de la réunion que nous avons décidé de créer l'association « Bien vivre à la Gare ». Elle compte aujourd'hui une trentaine d'adhérents.

## NOS PRINCIPES D'ACTION :

**Un travail rigoureux :** l'association s'est beaucoup investie, a fait de nombreuses recherches afin d'obtenir les informations sur le projet et en comprendre ses impacts. Ces informations, souvent difficiles à obtenir, nous les partageons avec nos adhérents mais également à travers des courriers que nous avons adressés à différents interlocuteurs. Certains nous ont reçus, à l'écoute, sensibles à nos arguments et soulignant le sérieux avec lequel nous avons travaillé au recueil d'information.

Nous n'inventons rien, nous nous basons sur des documents en notre possession, **que nous tenons à disposition de toute personne en faisant la demande.** Vous pouvez nous demander par mail, tous les documents mentionnés dans ce bulletin.

**Des démarches respectueuses :** Nous avons placé le dialogue et le respect au cœur de notre façon d'agir. Nos échanges, qu'ils soient écrits ou oraux ont toujours été respectueux des personnes, des élus et des institutions. Nous nous attachons aux faits. Nous signons et assumons chacune de nos actions.

Des courriers anonymes ont été adressés à la Mairie, une plainte a été déposée et l'association a été entendue par la gendarmerie. Nous souhaitons profiter de ce bulletin pour vous écrire ce que nous avons dit aux gendarmes :

Nous n'avons rien à voir avec ces courriers, **nous n'agissons jamais anonymement et nous condamnons toutes démarches menaçantes ou irrespectueuses.**

Emettre une opinion, s'opposer à un projet comme nous le faisons dans ce bulletin ce n'est pas manquer de respect, juste de la liberté d'expression et le signe d'une démocratie en bonne santé.

Vous souhaitez échanger ? Demander l'accès à nos sources ?  
N'hésitez pas à nous contacter par mail :  
[bienvivrealagare@gmail.com](mailto:bienvivrealagare@gmail.com)



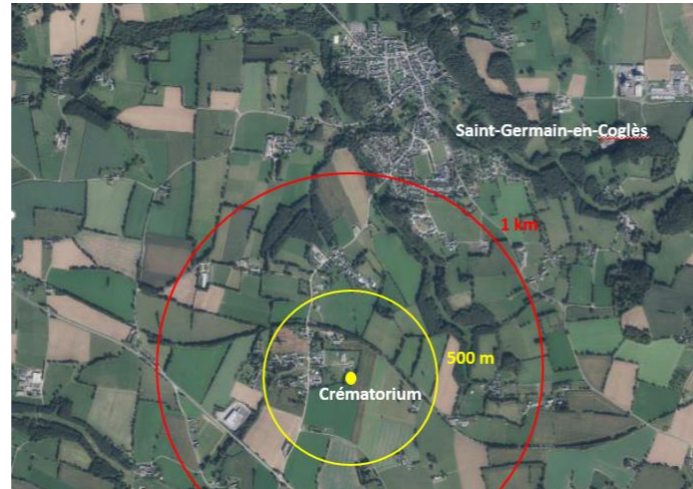
### Sommaire :

- Le projet de crématorium	P2
- Obtenir des informations, un parcours du combattant	P2
- Florilège de propos contradictoires	P2
- Nos interrogations et point de vigilance	P2
- «Un emplacement qui convient à merveille», vraiment ?	P3
- Quelles retombées positives pour la commune ?	P4
- Le drôle de positionnement de Couesnon Marchés de Bretagne	P4

## Le projet de crématorium :

(Sources : Rapport du maire présenté en conseil le 18 juillet 2023, projet de contrat transmis par la Mairie – documents publics, consultables sur demande à la mairie - Déclaration faite par Generys Concession à la DREAL, consultable sur le site de la DREAL)

- Un crématorium de 507 m<sup>2</sup>, exploité par la société Generys
- Un crématorium est un lieu de culte. La loi française définit un crématorium de façon technique. Deux parties : une pour les fours crématoires et une réservée à l'accueil du public.
- Un engagement pour 30 ans
- Un chiffre d'affaire prévisionnel de **22 972 612 €** sur la durée d'exploitation (pour Generys)
- Une redevance garantie sur chiffre d'affaire (pour la commune) de **27 000 €** par an (soit 0.74 % du budget municipal...)
- Une moyenne de 936 crémations par an, soit **18 par semaine**.
- Un parking de 49 places (déclaration à la DREAL) quand le projet de contrat en prévoyait au minimum 60 (souligné et en gras dans le projet de contrat)
- Des convois allant de «10 à 100 véhicules, en moyenne une trentaine»
- **27 000 véhicules** par an accueillis sur la zone et ses abords
- Le permis de construire a été déposé le 13 mars 2024
- L'évaluation environnementale transmise aux autorités en mai 2024.



Dans un article paru dans la Chronique le 20 juillet 2023, M. le Maire déclarait « Nous sommes ouverts à l'information et à la transparence ». Pourtant, beaucoup des questions posées lors de la réunion du 23 mai 2023 sont restées sans réponses malgré de nombreuses relances. Le bulletin que nous vous présentons vous permet de regrouper et de vous offrir un aperçu de ces informations qu'il a été si difficile d'obtenir. Beaucoup des informations données lors de la réunion publique, ou d'échanges avec l'association se sont révélées imprécises, incomplètes, erronées ou contradictoires. Nous vous en offrons un florilège ci-dessous :

### Florilège de propos contradictoires

• «C'est un prospecteur qui est venu proposer à la commune de créer un crématorium»

Élu de St-Germain – mai 2023, réunion à la Mairie

• «L'histoire du crématorium commence par un appel de la communauté de communes en janvier 2023»  
Bulletin municipal de Saint-Germain janvier 2024

• «Ce n'est pas discuté en conseil communautaire, c'est une décision d'un comité restreint»

M. Le Maire – janvier 2024, rencontre avec l'association

• «Cela ne concerne pas Couesnon Marches de Bretagne, c'est un projet de Saint-Germain-en-Coglès»

Président de CMB – mars 2024, rencontre avec l'association

• «C'est un des Vice-Présidents qui a décidé seul d'orienter le projet vers Saint-Germain-en-Coglès»

Président de CMB – mars 2024, rencontre avec l'association

• «L'enquête publique aura lieu en avril»

M. le Maire – novembre 2023, bulletin municipal, janvier 2024

• «L'enquête publique a peu de chance de se dérouler avant l'été»  
M. le Sous-Préfet Fougères-Vitré – février 2024, rencontre avec l'association

• «L'arrêté préfectoral ne signifie pas qu'il y a un risque, c'est systématique»

Représentant de Generys – novembre 2023, réunion publique

• «C'est le premier cas de demande d'Evaluation Environnementale pour un crématorium».

M. le Sous-Préfet – mars 2024, Commission Locale de l'Eau

## Nos interrogations :

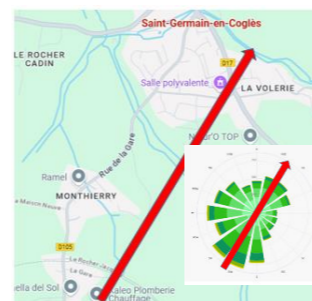
Nos points de vigilance sont nombreux. Nous allons tenter ici de vous en faire une présentation synthétique. Nous pourrions en remplir des pages.... Pour chacun des points évoqués, nous sommes en mesure d'apporter beaucoup plus d'informations et de le développer auprès de toute personne qui le souhaiterait.

### Impact environnemental :

Le crématorium nous expose aux rejets de nombreuses substances dangereuses, malgré la présence de filtres (composés organiques, oxydes d'azote, monoxyde de carbone, poussières, d'acide chlorhydrique, dioxyde de soufre, dioxines de furanes, mercure et formaldéhyde)

- Tout cela à proximité des zones de captage d'eau potable, de terres agricoles, de la voie verte et du bourg.
- Des vents qui emporteront fumées, gaz divers et les polluants, et qui n'exposeront pas que le quartier de la Gare, c'est tout St-Germain qui est concerné

L'impact environnemental nous paraît non négligeable. C'est ce point qui a poussé la DREAL à demander une évaluation environnementale par arrêté préfectoral, estimant que « le projet est susceptible d'avoir une incidence notable sur l'environnement ». C'est également ce qui a poussé la Collectivité Eau du Bassin Rennais, qui gère l'eau potable, à alerter lors de la Commission Locale de l'Eau du 12 mars 2024 « Les craintes de risques de pollution de la ressource en eau sont partagées par CEBR.



## Impact sanitaire et psychologique :

Au regard des polluants émis nous craignons un impact sur la santé. On parle ici d'une activité qui nous exposera sur un temps long, 30 ans d'exploitation du crématorium. L'impact sur la santé psychique est réel. Ce projet pour certains riverains, ce sont des convois funéraires sous leurs fenêtres du lundi au samedi. On peut ne pas être dérangé par ce type de convoi, comme l'ont exprimé certains élus, pour autant on ne peut pas nier l'impact que cela aura pour les premiers concernés.

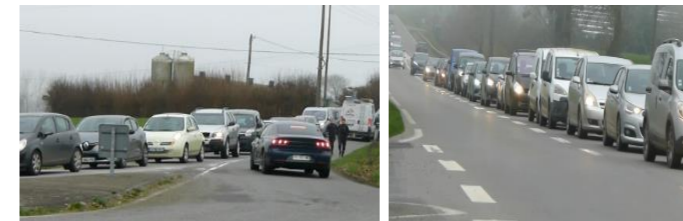
### Impacts économiques :

La décision de Saint-Germain-en-Coglès est avant tout économique, de maigres recettes pour la commune. Pour les riverains, c'est une autre histoire. Estimation des biens immobiliers faite par un agent récemment, -15% si le crématorium se fait. Impact pour les gîtes proches : forte probabilité de perte d'une étoile. Quel impact pour les exploitations agricoles à proximité ?

### Impacts sur la sécurité :

Combien d'entre vous passent régulièrement sur la D105 ? Avez-vous une idée de l'impact de ce projet sur la circulation ? Nous oui, le 17 janvier nous avons effectué un test grandeur nature avec 26 véhicules. Conclusion, un sacré bazar, on vous laisse apprécier.

Pour tourner en direction de Fougères, il aura fallu 8mn30 pour que tous les véhicules franchissent l'intersection.



Rappelons que le parking prévu ne fait que 49 places. Où se gareront les véhicules d'un convoi quand le précédent n'aura pas quitté le parking ? Et que dire des crémations à 100 véhicules....

### Un doute sur l'impact potentiel ?

Nous vous invitons à faire une recherche sur internet avec ces mots clés «crématorium de Beaumont-lès-Valence circulation».

Dans «actualités» vous trouverez un article du Dauphiné qui relate le calvaire des riverains, et celui qui attend Saint-Germain-en-Coglès. (Extrait ci-dessous)

La route file le long d'un champ qui borde le crématorium de Beaumont-lès-Valence (Drôme). Chez Samuel Jacquet, l'agriculteur propriétaire du champ, le ras-le-bol est palpable. « Lorsqu'il y a une grosse crémation, ce sont des centaines de voitures qui se garent aux abords ou dans mon champ et bloquent la circulation », soupire l'exploitant agricole.

## Excédés par des problèmes de stationnement, des riverains bloquent un crématorium

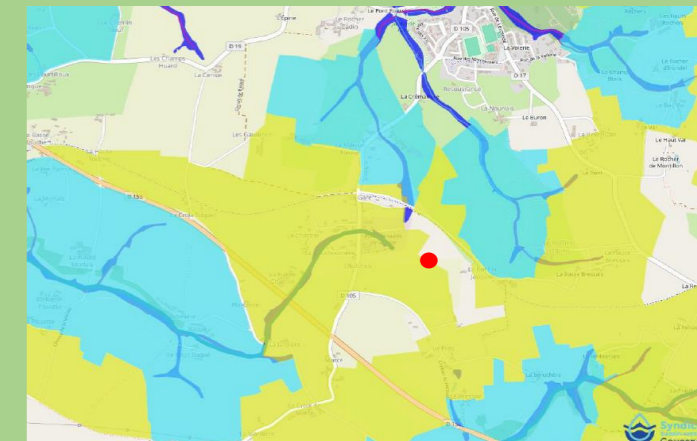
Une poignée de riverains et d'agriculteurs se sont rassemblés pour bloquer le crématorium de Beaumont-lès-Valence avec un tracteur, mercredi 27 mars. Des problèmes de stationnement persistants en rapport avec l'établissement funéraire étaient pointés du doigt.

## «L'emplacement est idéal, il convient à merveille !»

M. Le Maire de Saint-Germain-en-Coglès en réunion publique le 16 novembre 2023.

Cet emplacement convient-il à merveille ?  
Quelques points pour éclairer la réflexion :

- L'emplacement choisi se situe au cœur des zones de captage. Pas idéal pour une activité susceptible d'avoir une incidence notable pour l'environnement. La carte ci-dessous fait apparaître en bleu les périmètres de protection rapprochés, le point rouge c'est l'emplacement choisi.



- Nous l'avons déjà mentionné dans nos craintes liées à la circulation, les infrastructures routières semblent inadaptées. Le carrefour D155, D105 ne permet pas d'absorber la taille des futurs convois. Le Département a indiqué qu'il ne prévoyait pas de travaux d'aménagement.

- Sur la zone d'activité il y a deux zones humides, espaces particulièrement sensibles. La zone se trouve également en tête de deux sous-bassins versants du Couesnon. Il se situe à quelques dizaines de mètres de la source du Voadieu. On a vu plus adapté pour ce type de projet !

- Cette zone n'est-elle pas plus adaptée à des activités artisanales ? Ses tarifs abordables ne sont-ils pas à réserver à des entreprises locales, aux activités moins impactantes ? Nos élus nous ont déclaré « ça fait 20 ans que la zone est là, personne ne veut de ces terrains, pour une fois qu'il y a un projet, on ne va pas le refuser ».

### Le seul argument en faveur de cette zone serait-il finalement que la collectivité a du mal à vendre ses terrains ?

Sur ce point la situation évolue, depuis ces échanges plusieurs terrains ont été vendus.

Un article récent de la chronique annonçait la vente de deux terrains de la zone. S'installeraient une entreprise locale de travaux publics et une entreprise rennaise souhaitant construire un bâtiment de stockage et des bureaux. Chacune créerait 3 emplois. Ce terrain ne convient-il pas à merveille pour ce type d'entreprise, plutôt que pour un crématorium ?

### Combien de terrains restent à vendre ?

L'argument des « terrains invendables » ne tient plus.

## Quelles retombées positives pour la commune ?

Lors de la réunion du 23 mai 2023 animée par les élus de Saint-Germain-en-Coglès, trois arguments ont été mis en avant :

1 – «Ça va rapporter de l'argent à la commune». Nous l'évoquions en page 2, la redevance garantie sur chiffre d'affaire représente 0.74 % du budget communal. Le risque en vaut-il la chandelle ?

2 – «Ça va redynamiser le centre bourg, les gens qui viendront aux crémations feront leurs courses dans nos commerces». L'objectif est louable. Il faut soutenir nos commerces et permettre au centre bourg de survivre. Si vous avez assisté à une crémation, avez-vous le souvenir d'en avoir profité pour faire vos courses ? Nous ne croyons absolument pas à cet argument.

3 – «La zone existe depuis 20 ans, Couesnon Marches de Bretagne n'arrive pas à vendre les terrains, lorsqu'il s'est présenté, on ne pouvait pas refuser le projet». Nous ne revenons pas sur cet argument, nous l'avons commenté dans l'encart p.3 «L'emplacement est idéal, il convient à merveille !»

4 – Lors de l'échange qui a eu lieu en octobre à l'occasion d'une réunion de l'association avec deux élus nous avons découvert un nouvel argument. Il n'avait jamais été évoqué jusque-là :

«Le territoire en a besoin. Nous serions heureux de pouvoir répondre à ce besoin». Nous partageons la bonne intention, être au service du territoire et répondre à un besoin de ses habitants c'est louable. Dommage que quelques minutes plus tard, lorsque nous le questionnons sur l'empressement à agir de notre commune, le même élu nous déclare «D'autres collectivités y pensaient, il fallait aller vite, être les premiers ». Au service du territoire.... Mais pas trop.

Ce dernier argument nous offre une transition toute trouvée avec le sujet suivant. Qu'en pense notre territoire ?

## Le drôle de positionnement de Couesnon Marches de Bretagne - Le crématorium est-il vraiment un projet de territoire ?

Le projet étant au service du territoire, on aurait pu s'attendre à une concertation, ne serait-ce qu'à l'échelle de notre communauté de communes.

Y avait-il un terrain plus adapté au sein des 19 hectares de zones d'activités encore disponibles gérées par Couesnon Marches de Bretagne ? Que pense CMB du lieu choisi pour implanter le crématorium ? Et bien pas grand-chose :

Lorsque nous l'avons rencontré, le Président de Couesnon Marches de Bretagne nous a dit que cela ne concernait pas CMB, c'est un projet de Saint Germain. C'est une réponse très surprenante, et pour plusieurs raisons :

- La zone d'activité reste la propriété de Couesnon Marches de Bretagne. Ils sont en charge de la voirie et des installations techniques (eaux pluviales, eaux usées) qui seront impactées par l'activité du crématorium.
- Ce projet est «susceptible d'avoir une incidence notable sur l'environnement» (*arrêté préfectoral du 3 novembre 2023*). Dans son «Plan Climat Air-Energie Territorial», CMB écrit, «La préservation de la qualité de l'eau est aussi un enjeu majeur en tant que marqueur d'identité et ressource pour le territoire». **Pourquoi ne pas joindre les actes aux écrits** et se saisir du sujet en commission environnement ?
- M. le Maire déclarait en réunion publique le 16 novembre (*propos réaffirmé à l'association en janvier*) que c'était Couesnon Marches de Bretagne qui avait décidé de proposer ce projet à St Germain. Pourquoi cette décision n'apparaît pas dans les comptes rendus ?

Le Président de CMB a alors eu une explication surprenante :

**« Ce n'est pas la communauté de commune qui a orienté le projet vers Saint Germain-en-Coglès mais un élu, Vice-Président de Couesnon Marches de Bretagne qui a pris cette décision, seul. Il s'agit d'une initiative personnelle ».**

Un des vice-Présidents de Couesnon Marches de Bretagne, après avoir eu connaissance d'une opportunité de crématorium a décidé seul, sans en parler en bureau, sans en débattre en conseil, que le projet devait arriver à Saint-Germain-en-Coglès. Est-ce réellement comme cela que fonctionne notre communauté de communes ?



**Nous demandons à ce que la commission environnement de CMB se saisisse du sujet et étudie les impacts pour le territoire, que CMB se positionne clairement sur le projet après en avoir débattu en conseil.**

## SYNTHESE :

Il nous est de plus en plus difficile de comprendre la position de nos élus. Lors de nos premiers échanges, elle se voulait raisonnable «s'il s'avère qu'il y a un risque, nous renoncerons au projet». Pourtant malgré l'arrêté préfectoral, malgré les questionnements et les craintes exprimés par la collectivité Eau du Bassin Rennais, le projet avance, coûte que coûte. Au regard des risques et des retombées négatives, notre commune n'a-t-elle pas plus à perdre qu'à gagner ?

Nos élus nous ont expliqué dès les premiers échanges qu'ils n'étaient pas spécialistes. Difficile de leur en vouloir tant les sujets gérés par la mairie sont nombreux. Que fait-on quand on n'est pas spécialiste ? On est prudent, on se fait conseiller, on est attentif à tous les avis. Mais alors, qui conseille nos élus ?

**Targelia**, assistant à maîtrise d'ouvrage. C'est une société privée (qui est donc là pour gagner de l'argent). Son rôle ? Faire en sorte que le projet se fasse et conseiller les élus sur le choix du délégataire. La façon dont il a balayé nos craintes le 18 juillet 2023 nous a laissé sans voix.

**Generys**, délégataire (entreprise retenue pour construire et gérer le crématorium). Là encore il s'agit d'une société privée, dont le but est de gagner de l'argent, pas d'œuvrer pour le bien de la commune. Son intérêt est que le projet aboutisse puisqu'il doit lui permettre de générer 22 000 000 € de chiffre d'affaire sur 30 ans.

Ces deux entreprises ont rassuré nos élus, il n'y a pas de risque, les riverains s'inquiètent pour rien.... Alors tout va bien, on peut ignorer les craintes, y compris celles de CEBR, pourtant compétent en matière de préservation de la ressource en eau...

Sans attendre, ce projet de crématorium peut et doit être discuté, rediscuté à l'échelle de la commune, de Couesnon Marches de Bretagne et de Fougères Agglomération. **Il est toujours temps pour nos élus de renoncer à ce projet.** Informez-vous, exprimez-vous tant qu'il est encore temps ! Lorsque le projet sera définitivement validé pour 30 ans il sera trop tard.

**Envie d'en savoir plus ? De venir échanger avec nous ? Nous vous invitons à participer à une réunion publique le 27 Juin à 20 heures, à la salle des associations.**